



Accélérer prise en compte d'un stage de récupération de points

Par **Desempare**, le **05/06/2019** à **13:22**

Bonjour,

J'ai besoin de vos lumières.

Suite à la visite médicale obligatoire suite à une suspension administrative de permis, une personne de la préfecture m'a contacté pour m'annoncer que mon solde de point était à 0. Retrait des 6 points restants suite à la décision de justice il y a quatre ans.

Soit,

Ayant déménagé entre temps, la lettre 48SI leur est revenu avec la mention " n'habite plus à cette adresse" et donc même si j'ai 0 points mon permis n'est pas encore invalidé. (Confirmé par la personne de la préfecture)

Sur les conseils de cette aimable personne, j'ai réalisé un stage de récupération de points il y a trois semaines désormais.

Suite à quoi, j'ai fait une demande d'édition de permis de conduire qui devrait être crédité de 4 points désormais.

J'ai reçu hier un refus par le service instructeur sur le site ANTS car le solde est nul. (J'ai joint lors de la demande de permis en "pièce autre" une copie de l'attestation de stage.

Que faire ?

Dois je attendre que le stage soit pris en compte ? Puis je faire accélérer cette prise en compte ? Si oui, quelles sont les démarches ?

La menace de la lettre 48SI est de plus en plus présente au fur et à mesure que les jours passent (l'adresse du dossier a été mise à jour).

Merci d'avance pour vos retours